

**L'Association québécoise des
professeurs de français (A.Q.P.F.)**

Informations financières
Au 31 juillet 2023

Accompagnées du rapport de mission de compilation

Malette S.E.N.C.R.L.

200-25 rue des Forges
CP 1356
Trois-Rivières QC G9A 5L2

Téléphone 819 379-0133

Télécopie 819 379-4207

Courriel info.trois-rivieres@mallette.ca

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

Aux membres de
L'Association québécoise des professeurs de français (A.Q.P.F.),

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de **L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS (A.Q.P.F.)** au 31 juillet 2023, les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note 2, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées, et d'autres informations explicatives (informations financières).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200 « Missions de compilation », qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en oeuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

*Malette S.E.N.C.R.L.*¹

Malette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières, Canada
Le 20 septembre 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130822

L'Association québécoise des professeurs de français (A.Q.P.F.)

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

2023

2022

PRODUITS

Congrès annuel	164 059 \$	235 049 \$
Cotisations des membres	14 064	15 386
Intérêts	4 010	684
Subventions	32 243	6 000
Autres produits	2 132	1 200
	216 508	258 319

CHARGES

Salaires et charges sociales	39 753	34 073
Activités pédagogiques et ateliers des sections	2 500	1 819
Assurances	860	152
Congrès annuel	88 813	180 031
Cotisations et affiliations	612	71
Fournitures de bureau et papeterie	3 103	1 353
Frais d'entreposage	708	-
Frais de déplacement et de représentation	9 410	5 279
Intérêts et frais bancaires	4 593	6 765
Prix littéraire des enseignants	2 330	2 500
Publicité et promotions	2 660	6 894
Services professionnels	5 484	11 986
Télécommunications	4 959	10 456
Amortissement des immobilisations corporelles	1 579	1 974
	167 364	263 353

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

49 144 \$ (5 034) \$

L'Association québécoise des professeurs de français (A.Q.P.F.)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

2023

2022

	Non affecté	Investi en immobili- sations corporelles	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	72 588 \$	7 895 \$	80 483 \$	85 517 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	50 723	(1 579)	49 144	(5 034)
SOLDE , fin de l'exercice	123 311 \$	6 316 \$	129 627 \$	80 483 \$

L'Association québécoise des professeurs de français (A.Q.P.F.)

BILAN

Au 31 juillet

2023

2022

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	206 529 \$	137 515 \$
Créances	4 110	1 539
Frais payés d'avance	22 046	17 790
	232 685	156 844

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)

	6 316	7 895
	239 001 \$	164 739 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement	19 909 \$	13 383 \$
Produits reportés	49 465	30 873
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 4)	40 000	-
	109 374	44 256

DETTE À LONG TERME (note 4)

	-	40 000
	109 374	84 256

SOLDES DE FONDS

Investi en immobilisations corporelles	6 316	7 895
Non affecté	123 311	72 588
	129 627	80 483
	239 001 \$	164 739 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

L'Association québécoise des professeurs de français (A.Q.P.F.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 juillet 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, regroupe des personnes s'occupant de l'enseignement du français. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et elle est conséquemment exemptée des impôts.

Elle a pour objectif de contribuer au progrès de l'enseignement du français, sans aucune fin de gains pécuniers pour ses membres.

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les informations financières ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La comptabilisation se fonde sur le coût historique, en plus ou à l'exception des méthodes comptables suivantes appliquées pour la comptabilisation et la mesure de certains éléments :

- L'équipement informatique est amorti selon la méthode du solde décroissant au taux de 20 %;
- Les produits de cotisations de membre sont comptabilisés aux revenus au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement informatique	12 684 \$	6 368 \$	6 316 \$
			7 895 \$

4. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêts ni modalités de remboursement jusqu'au 18 janvier 2024, portant intérêt au taux de 5 % par la suite, échéant en décembre 2026 ¹	40 000 \$	40 000 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	40 000	-
	- \$	40 000 \$

¹ L'Association devra rembourser la subvention d'un montant de 20 000 \$ reçue en 2020 dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, si l'emprunt n'est pas remboursé avant le 19 janvier 2024.